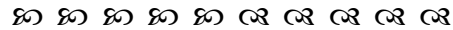




Département de l'Aveyron
Commune d'ESTAING



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Régis, Burguière, Lebrave, Sénéjean et Alaux
Mesdames Bernat, Dereumaux et Couseran.
Excusés : Mesdames Combes, Mommeja et Batut. Messieurs Marc et Decobert
Pouvoirs : Mme Batut à M. Pradalier ; Mme Mommeja à M. Régis ; Mme Combes à M. Sénéjean.

Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2018.

❖ **Création d'un bâtiment des associations et des sanitaires publics accessibles**

La Commune d'Estaing a achevé l'ensemble des travaux d'assainissement du bourg ainsi que les 1ère et 2ème tranches du Cœur de Village de la rue principale Rue François d'Estaing. Monsieur le Maire propose au conseil la réalisation de la 3ème tranche concernant le Foirail, qui a servi jusqu'alors de dépôt de matériaux pour lesdits travaux.

Le projet de la 3ème tranche Cœur de Village, aménagement d'espace public Le Foirail, a été validé par le conseil municipal le 9 février 2018. L'objectif est de redonner toute sa fonction de « place de village », lieu de rencontres et d'échanges, afin de promouvoir le lien social indispensable à la vie d'un village et le déroulement de nombreuses manifestations festives et commerciales.

Afin d'y contribuer, une réflexion globalisée a été engagée pour identifier les besoins inhérents à la destination de ce lieu. Il en ressort deux manques :

- Un espace dédié aux associations qui contribuent majoritairement aux animations organisées à Estaing
- La création de sanitaires extérieurs aux normes et accessibles aux PMR, tant pour les manifestations organisées que pour les touristes en visite.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet chiffré réalisé par Monsieur Jean-Philippe GINISTY, architecte, pour la création d'un bâtiment destiné aux associations et des sanitaires extérieurs accessibles aux PMR. De plus, l'aménagement de cette zone permettra la mise aux normes accessibilité de l'accès à la salle d'animation et l'aménagement de ces abords.

Le permis de construire a été déposé le 15 novembre 2018.

Le montant du projet, travaux et honoraires compris, s'élève à la somme de 150 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Financeurs	Montant des subventions	Date de la décision
ETAT DETR 2019 30%	45 000 €	Demande en cours
REGION 25 %	37 500 €	Demande en cours
DEPARTEMENT 25% (dépense plafonnée 100 000 €)	25 000 €	Demande en cours
Montant total des aides	107 500 €	
Emprunts	30 000 €	
Autofinancement TTC	42 500 € TTC	
MONTANT TOTAL	150 000 € HT	180 000 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation d'un bâtiment des associations et la mise en accessibilité des sanitaires publics extérieurs et de la salle d'animation

- Autorise Monsieur le Maire a solliciter la subvention au titre de la DETR 2019 au taux de 30%.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

❖ Réfection de la toiture du bâtiment cantine garderie de l'école communale Aux Papillons- DETR 2019

Le bâtiment communal accueillant la cantine et la garderie de l'école communale aux Papillons présente des fuites au niveau de la toiture entraînant des interventions régulières du couvreur depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à la réfection totale de cette toiture, en état d'usure avéré. Le devis établi par Serge ROUX, couvreur, est de 17 009.50€ HT / 20 411.40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Financeurs	Montant des subventions	Décision
ETAT DETR 2019 40%	6 803.80 €	Demande en cours
Montant total des aides	6 803.80 €	
Autofinancement TTC	10 205.70 € TTC	
MONTANT TOTAL	17 009.50 € HT	20 411.40 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réfection de la toiture du bâtiment cantine-garderie de l'école

- Autorise Monsieur le Maire a solliciter la subvention au titre de la DETR 2019 au taux de 40% et à signer toutes pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

❖ Restauration et mise en valeur de la Chapelle de l'Ouradou

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des études pour la restauration, la conservation et la mise en valeur de la Chapelle de l'Ouradou ont été menées par Pierre-Jean TRADON, architecte du Patrimoine.

Un programme de travaux et un dossier de consultation des entreprises ont été établis en 2 tranches (ferme et optionnelle) pour un montant prévisionnel de 174 072 € HT. Il comprend notamment des travaux de mise hors d'eau (toiture, charpente, gouttières) et de la restitution du balcon du sonneur.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût total prévisionnel de l'opération est de 199 280.00 € HT / 239 136.00 € TTC (travaux, maîtrise d'œuvre, frais annexes). Il propose le plan de financement suivant :

1. Subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Département et du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local

Financeurs	Montant des subventions	Date de la décision
ETAT DRAC 25%	51 600.00 €	Demande en cours
ETAT – FSIPL 15%	29 892.00 €	Demande en cours
REGION 20 %	39 856.00 €	Demande en cours
DEPARTEMENT 10 %	19 928.00 €	Demande en cours
Fondation du Patrimoine	7 701.00 €	Montant acquis au 06/12/2018 et Souscription en cours
Montant total des aides	148 977.00 €	
Autofinancement TTC	90 159.00 € TTC	
MONTANT TOTAL	199 280.00 € HT	239 136.00 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du FSIPL auprès de Mme la Préfète de l'Aveyron
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à sa réalisation

2. Subvention de la DRAC

La DRAC Midi-Pyrénées a été sollicité pour la tranche ferme de travaux estimée à 84 000 €HT. Elle a accordé une subvention de 21 000 € pour les travaux et de 4 082 € pour la maîtrise d'œuvre.

Le dossier de consultation étant prêt, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va procéder à la mise en concurrence des entreprises par appel d'offres pour les 2 tranches de travaux.

Il propose au conseil de solliciter la DRAC pour le financement de la tranche conditionnelle, répartie comme suit :

	Total HT prévisionnel	Déjà financé HT	Reste à financer HT	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Travaux	174 072 €	84 000 €	90 072 €	25 %	22 518 €
MOE	20 889 €	10 080 €	10 809 €	40 %	4 323.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement ci-dessus proposé
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC pour la tranche optionnelle de travaux et de maîtrise d'œuvre selon le détail ci-dessus présenté.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à sa réalisation

❖ **Régularisation cadastrale de la rue Flandres Dunkerque**

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'élargissement de la rue Flandres Dunkerque, les régularisations cadastrales nécessaires n'ont pas été réalisées. Xavier Corthier, géomètre, a établi un plan de division. La Commune d'Estaing doit à présent acheter lesdits terrains. Monsieur le Maire propose une acquisition au tarif de 1 €/m², suivant le détail ci-dessous.

Propriétaires	Numéros parcelles	Surface	Tarif acquisition
VIGUIE Henri	AB 973	59 ca	59 €
NAYROLLES Raymond	AB 975	39 ca	39 €
BERGOUGNOUX Jean	AB977	58 ca	58 €
RAYNALDY Pierre	AB 979	62 ca	62 €
BOUDES Jean-Claude	AB 981 AB 983	14 ca 6 ca	20 €
COSTES Pierre	B 932	8 ca	8 €
Succession VIGUIE André	AB 987 AB 989	2a 78 ca 2a 26 ca	504 €
			750 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Décide l'acquisition desdits terrains selon le tableau ci-dessus présenté à 1€/m²
- Charge Maître Nathalie ARAGON de la régularisation de ces actes.

❖ **Bâtiment de l'ancienne trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bâtiment de l'ancienne trésorerie a été mis en vente via des agences immobilières. Plusieurs visites ont eu lieu, mais aucune n'a abouti.

Soliha, anciennement PACT, a sollicité pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour la restructuration du bâtiment d'une part en logements, et d'autre part en atelier qui pourrait être cédé à un artisan.

En parallèle, Monsieur le Maire propose au conseil une autre alternative. Il est techniquement possible, à moindre coût, de séparer le bâtiment entre la partie trésorerie et la partie maison. Cette séparation permettrait de vendre la partie maison pour financer la restauration de la partie trésorerie.

Une discussion s'instaure et après délibération, le conseil municipal décide de reporter sa décision en attendant une estimation financière des deux solutions.

❖ Service de Médecine professionnelle et préventive

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1er janvier 2019,

Considérant que notre collectivité n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

❖ Questions diverses.

• **Création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe TNC 20 h / semaine**

La création d'un poste a été abordée lors de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va prochainement proposer la création d'un poste d'agent technique à raison de 20 heures par semaines pour pallier à différentes fonctions qu'il convient de pérenniser, notamment la continuité de service de l'agence postale.

Cet emploi polyvalent inclut les tâches suivantes : entretien des bâtiments scolaires, remplacement au gîte et permanence hivernale, remplacement à l'agence postale, gestion de la salle d'animation.

Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, le conseil demande le report de la décision.

• **Projet de déviation d'Estaing**

Un courrier du Président du Conseil Départemental informe la Commune qu'une pré-étude d'impact environnementale a été menée courant de l'été 2018 relevant des zones protégées et une zone boisée présentant un intérêt faunistique élevé. Le recours à une étude d'impact environnementale sera très certainement demandée par la DREAL, laquelle a été sollicitée pour analyse de ce dossier.

• **Détection de radon obligatoire dans les écoles**

Un courrier préfectoral a rappelé les obligations de la commune en matière de détection de la présence de radon dans les lieux accueillant des enfants. Il est proposé au conseil municipal de réaliser ce diagnostic en faisant une demande mutualisée avec les écoles du réseau (Coubisou, Sébrazac, Le Nayrac, Campuac) afin de réduire le coût évalué à 600 €HT.

Après délibération, le conseil municipal valide la réalisation du diagnostic radon ainsi que la solution mutualisée avec les écoles du réseau.

- **Animations Biodiversité Fragile LPO**

Comme les années précédentes, la LPO Aveyron sollicite l'aide financière de la commune pour un montant de 1 500 €. Elle s'engage à réaliser 11 sorties thématiques pour découvrir et inventorier la faune et la flore de la commune.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la participation financière de 1 500 € au profit de la LPO Aveyron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

PRADALIER Jean
ALAUX Christian
BERNAT Lucienne
BURGUIERE Jean-Pierre
COUSERAN Nathalie
DEREUMAUX Régine
LEBRAVE Louis
REGIS Jean-Pierre
SAMPER Bernard
SENEJEAN Jean-Louis